



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prédation du loup

Question au Gouvernement n° 63

Texte de la question

PRÉDATION DU LOUP

Mme la présidente . La parole est à M. Xavier Roseren.

M. Xavier Roseren . Je souhaite attirer votre attention sur la question cruciale de la cohabitation avec le loup. Les éleveurs, gardiens de nos paysages et de notre patrimoine rural, sont aujourd'hui en détresse face à la multiplication des attaques de leurs troupeaux.

M. Pierre Cordier . Il a raison !

M. Xavier Roseren . Au cœur de l'économie locale et de la préservation de nos montagnes, le pastoralisme est gravement menacé. Bien qu'il comporte des avancées, le plan national d'actions 2024-2029 sur le loup reste très insuffisant. Le récent accord de l'Union européenne visant à abaisser le statut de protection du loup est un pas dans la bonne direction. Cependant, ce processus doit encore être confirmé au sein de la convention de Berne. Nous devons donc rester très vigilants et continuer à plaider pour un déclassement effectif. *(Mme Émilie Bonnivard applaudit.)*

Dans ce contexte, les chiffres sont alarmants : en cinq ans, la population lupine en France a plus que doublé.

M. Pierre Cordier . En plus, il y a des loups qui sont relâchés par les écolos !

M. Xavier Roseren. Cette espèce n'est donc plus menacée alors que nos éleveurs sont en danger.

Les attaques sur les troupeaux ont augmenté de 21 % en 2022 en Haute-Savoie. Désormais, dans ma circonscription, les bovins et les chevaux sont aussi attaqués.

Il existe une France qui se lève à l'aube, la boule au ventre, avec le sentiment d'être abandonnée. Cette même France enfile machinalement ses bottes, chaque matin, avec l'angoisse de retrouver son troupeau massacré par le loup.

Comment pouvons-nous tolérer un tel sort pour ceux qui nous nourrissent ? Quelles solutions envisagez-vous pour que ces dégâts cessent et que nos éleveurs puissent continuer leur activité dans des conditions dignes, sans craindre pour la sécurité de leurs troupeaux ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et DR, et sur quelques bancs des groupes EPR et SOC.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt.

Mme Annie Genevard, *ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt* . Monsieur Roseren, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour votre récente élection en tant que vice-président de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem).

La prédation du loup est un problème majeur, qui concerne aujourd'hui soixante-neuf départements et cause 11 000 victimes par an, pour une population estimée à 1 000 loups.

M. Pierre Cordier . Selon la police ! (*Sourires.*)

Mme Émilie Bonnivard . Ce chiffre est sous-estimé !

Mme Annie Genevard, *ministre* . En effet, ce chiffre est souvent contesté. S'ajoutant à la crise sanitaire, la prédation est une cause de désespoir absolu pour nos éleveurs. La situation est donc très difficile.

L'axe principal du nouveau plan « loup » est de trouver un meilleur équilibre entre la protection des troupeaux et celle de l'espèce. Cette dernière protection est aujourd'hui assurée, ce qui peut d'ailleurs mener à un rééquilibrage dans le décompte des prélèvements de loups.

Le nouveau plan comporte trois éléments importants : l'accélération de l'autorisation des tirs, la formation des louvetiers et la présomption de non-protégeabilité des cheptels. Ce dernier point est évident dans le cas des bovins, qui ne peuvent pas être enclos comme les ovins.

En outre, les États membres de l'Union européenne se sont prononcés en faveur de la révision de la convention de Berne. Celle-ci devrait donc être modifiée, de même que la directive « habitats », qui est son application en droit communautaire. Pour cela, l'unanimité sera nécessaire.

Avant d'être ministre de l'agriculture, j'ai été confrontée à ce sujet pendant des années, et j'y ai beaucoup travaillé, notamment au sein de l'Anem. Aujourd'hui, la montagne n'est pas la seule concernée, puisque dans soixante-neuf départements – soit presque la France entière –, il faut impérativement assurer la sécurité des troupeaux et des éleveurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et HOR, et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Pierre Cordier . Enfin une ministre qui connaît ses dossiers !

M. Thibault Bazin . Voilà du changement ! (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [M. Xavier Roseren](#)

Circonscription : Haute-Savoie (6^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 63

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 2024